

147

DECRET D/...../2021/PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE PERMANENT DU
CADRE PERMANENT DU DIALOGUE POLITIQUE ET SOCIAL**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

u la Constitution ;

u le Décret D/2021/031/PRG/SGG du 27 janvier 2021 portant Création, fonctionnement et attributions du Cadre Permanent du Dialogue Politique et Social,

u le Décret D/2021/014/PRG/SGG du 15 janvier 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

u le Décret D/2021/015/PRG/SGG du 18 janvier 2021, portant Structure du Gouvernement ;

u les Décrets D/2021/017 - 018 - 024 - 028/PRG/SGG des 19, 21, 23, 27 janvier 2021 et D/2021/082/PRG/SGG du 19 mars 2021, portant Compositions partielles du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur El Hadj Fodé BANGOURA, Ancien Ministre, est nommé Secrétaire Permanent du Cadre Permanent du Dialogue Politique et Social.

Article 2 : Le Premier Ministre, conformément aux dispositions du Décret portant Création, fonctionnement et attributions du Cadre Permanent du Dialogue Politique et Social, est chargé de l'application du présent Décret.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

21 MAI 2021

Conakry le

